



Le 10 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
L'hon. M. Higgs
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. McKee
L'hon. M. Steeves
L'hon. M. Steeves
L'hon. M. Steeves
M. McKee

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Steeves

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

PREMIÈRES NATIONS

M. K. Arseneau

L'hon. M. Flemming

GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

DÉNEIGEMENT

M. Austin

L'hon. M^{me} Green

GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

[Original]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est le treizième jour d'une grève qui n'est voulue par personne autre que le premier ministre et ce gouvernement. Hier, le premier ministre a déposé une motion que je qualifie de propagande. C'est une motion qui fera en sorte que cette Assemblée législative, guidée par la volonté du premier ministre, perdra son temps. Elle perdra son temps dans un contexte où la solution à cette grève non voulue est à la table des négociations, lorsque le premier ministre retirera la question du régime de pension de la discussion. Toute la question salariale nous paraît être résolue. Pourquoi le premier ministre veut-il utiliser l'Assemblée législative pour essayer de régler un problème qu'il a créé?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je dois dire que je suis très surpris par la position que voudraient adopter les gens de l'opposition, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas débattre de la motion qui vise essentiellement à ce que l'Assemblée législative adopte la position suivante : D'accord, nous voulons que les membres des sections locales du SCFP tiennent un vote au sujet de l'offre présentée et nous les exhortons à le faire.

Monsieur le président, qu'y aurait-il de mal à cela, à votre avis? L'opposition ne veut prendre aucune responsabilité. Nous pourrions nous asseoir et parler de choses ici, et nous pourrions tenir le débat suggéré — un débat qui ne règle rien. La tenue d'un débat sur l'élément en question permettrait d'arriver à une entente qui indiquerait si nous procéderons à préconiser un vote au sujet de la question ou si nous laisserons simplement quelques membres de la haute direction imposer des décisions aux autres.

Je suppose que l'élément que nous faisons valoir est le suivant : Mettons le tout sur la table. Laissons les membres du syndicat voter et laissons la Chambre permettre ou demander instamment que cela se produise. Qu'y aurait-il d'antidémocratique à cela, Monsieur le président?

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, l'opposition officielle assume en fait ses responsabilités, mais nous reconnaissons aussi nos erreurs, ce qui est peu probable dans le cas du premier ministre. Vous avez fait une erreur, Monsieur le premier ministre. Vous vous êtes mis dans de beaux draps. Vous vous êtes mis au pied du mur parce que vous êtes entêté. Vous ne voulez pas régler la situation.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Toute la stratégie de votre gouvernement consiste à remettre la question à plus tard et à laisser perdurer la situation pour que les gens se retournent contre les employés concernés. Vous espérez probablement qu'il y aura une tempête de neige, car les chasse-neige ne circuleront pas et les gens seront mécontents. Ce n'est pas ainsi que nous réglons les problèmes — en divisant pour mieux régner. La motion est une perte de temps. Prorogez la Chambre. Prorogez la Chambre, retournez à la table des négociations et réglez la situation.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Il est intéressant, Monsieur le président, que le chef de l'opposition qualifie de perte de temps le fait que la Chambre s'entende pour encourager les sections locales du syndicat à tenir un vote au sujet d'une offre. Lorsque le chef de l'opposition dit « remettre la question à plus tard », nous savons que c'est la démarche typique de l'opposition, qui se résume à dire ceci : Ne vous occupez pas des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises ; contentez-vous de régler la situation ; laissez faire.

Ce que nous essayons d'aborder ici, c'est la nécessité de régler des problèmes fondamentaux qui se posent dans notre province. Même si le chef de l'opposition peut se plaindre de la question et dire de l'écarter, j'aimerais répéter que, il y a plusieurs années, soit lors des élections de 2014, les gens de l'opposition ont dit : Si nous sommes élus, nous rétablirons tous les régimes de retraite — tous. Eh bien, Monsieur le président, ils n'en ont pas rétabli un. Savez-vous pourquoi? C'est parce qu'ils savent que des régimes de retraite non viables posent un risque aux employés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Les gens de l'opposition savent que des régimes de retraite non viables posent un risque aux contribuables, et ils savent qu'il faut les améliorer.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Nous pouvons en parler en restant les bras croisés, Monsieur le président, mais réellement passer à l'acte, c'est une autre histoire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, alors que le premier ministre continue à faire la propagande de ce qu'il pense être les solutions à tout, aujourd'hui, nos enfants ne sont toujours pas à l'école et leurs parents sont encore dans une situation où ils doivent choisir entre rester à la maison avec leur enfant ou aller au travail. C'est une flexibilité que leur employeur ne leur permet souvent pas. Notre personnel enseignant est dépassé par la confusion que ce gouvernement a créée avec le conflit de travail.

Ce n'est pas dans un débat sur une motion ici, à la Chambre, que se règlera le conflit de travail, Monsieur le président. C'est à la table des négociations. C'est là où, en bonne et due forme, nous réglons les conflits de travail. Monsieur le président, le premier ministre va-t-il retirer cette motion?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la petite discussion qui a lieu ici est intéressante. Comme nous le savons, tout d'un coup, sept groupes syndicaux — celui qui représente Alcool NB y compris, il pourrait s'agir de huit — se sont mobilisés au sein du SCFP. La question dont nous parlons en touche deux. D'habitude, des négociations auraient lieu de part et d'autre avec les sections locales individuelles. Elles procéderaient à un vote concernant des questions qui les préoccupent. Le SCFP a adopté une position et a indiqué : D'accord, nous allons paralyser la province et forcer la main au gouvernement. Bien sûr, l'opposition accepterait cela volontiers.

Monsieur le président, au bout du compte, si nous ne permettons pas aux membres de tenir un vote sur les questions qui les touchent, quel est globalement l'objet du processus? En ce moment, nous nous trouvons dans une situation où un regroupement de huit syndicats tient essentiellement le gouvernement en otage. Nous devons nous sortir de cette situation. Au bout du compte, il nous faut bel et bien une voie à suivre, car le fait de consacrer simplement plus d'argent aux salaires ne règlera pas toutes les questions qui...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre dit que le syndicat tient le gouvernement en otage. Savez-vous ce que vous faites, Monsieur le premier ministre? Vous tenez en otage les enfants qui ne peuvent pas aller à l'école. Vous espérez que les parents... En raison de l'apprentissage virtuel, les parents doivent faire des choix difficiles entre rester à la maison avec leurs enfants et aller au travail. Ils éprouvent des difficultés. Ils éprouvent des difficultés parce que des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

employeurs, pour des raisons légitimes, ne leur permettront parfois pas de rester à la maison. Arrêtez de rejeter la faute sur autrui.

Il est inutile de tenir le débat ici. Je demande en fait que vous prorogiez la Chambre. Allez régler le problème que vous avez créé, le gâchis avec lequel nous sommes aux prises. Un autre groupe veut maintenant partir en grève. Vous provoquez le gâchis actuel. Vous jouez un rôle dans ce gâchis, mais vous n'aidez certainement pas à y remédier.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je supposerais, à en juger par les propos tenus, que le chef de l'opposition ne serait pas d'accord avec le député du Parti vert en ce qui concerne la tenue d'un débat d'urgence à la Chambre. Je suppose que cela serait la position adoptée puisque le tout s'inscrit dans le même ordre d'idées, n'est-ce pas? Au lieu d'avoir une discussion sur une motion de fond, l'opposition dirait simplement qu'il est inutile de tenir des discussions à l'Assemblée législative. Cela doit être la position adoptée ici.

Il faut réfléchir à la question pour se rendre compte que nous aimerions voir les écoles rouvrir. Nous aimerions voir le personnel d'entretien retourner au travail. Rien ne les empêche de tenir un vote concernant leur contrat — rien du tout. Absolument rien ne les empêche de tenir un vote concernant leur contrat. Pourquoi ne procéderions-nous pas ainsi? Voilà ce que visait la motion. Pourquoi ne procéderions-nous pas ainsi? Je veux absolument, tout comme le ministre de l'Éducation, que les parents puissent renvoyer leurs enfants à l'école. Laissons donc les employés tenir un vote au sujet du contrat proposé, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je sais que nous ne pouvons pas prendre le premier ministre au sérieux. Ce qu'il dit et ce qu'il espère voir se produire ne cadrent pas avec ses actions. Il ne joint pas le geste à la parole. Il est possible de régler tout de suite le conflit, mais pas en proposant des motions pour que nous puissions en débattre et que le premier ministre puisse diffuser toute sa propagande au sujet de ce qui, selon lui, convient le mieux au Nouveau-Brunswick. Sérieusement, la situation devient très frustrante, car le premier ministre n'assume pas ses responsabilités. Le gouvernement actuel n'assume pas non plus ses responsabilités.

Vous savez, la pandémie a déjà enlevé à nos enfants trop de possibilités en matière d'apprentissage et d'éducation. Le gouvernement actuel leur en enlève maintenant encore plus en raison du conflit et de l'absence de solution qui permettrait à la grève de prendre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fin. Mettez de côté la question des régimes de pension. La question des salaires est réglée. Signez l'entente. La grève sera finie. Les écoles rouvriront.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la situation est intéressante, et nous savons qu'elle s'inscrit dans la suite logique des choses. Je veux dire que le chef de l'opposition est certainement fidèle à lui-même. Il ne veut certainement pas composer avec les faits. De toute évidence, il ne veut s'occuper d'aucun problème. Il ne veut certainement soutenir aucune mesure susceptible d'apporter des améliorations fondamentales à notre situation. Il ne se soucie certainement de la possibilité que plus de personnes touchent une pension ou que le régime auquel elles pourraient désormais participer soit viable.

La raison pour laquelle le chef de l'opposition ne veut pas tenir de débat sur la motion, c'est — il l'a dit ici même — qu'il ne veut pas me donner l'occasion de présenter tous les faits pour que l'ensemble des gens puissent en prendre connaissance et pour qu'il puisse tenir un débat sur ces faits parce que — savez-vous quoi? —, les débats portant sur les faits n'ont jamais été un point fort du député libéral et parce que les Libéraux ne s'en tiennent pas aux faits. Ils ne se soucient que de semer la peur et d'éviter les problèmes. Ne réglez rien ; passez simplement à autre chose, nous dit-on. La situation s'inscrit dans la suite logique des choses, et le chef de l'opposition continue d'adopter l'approche qui se résume à dire : Ne venez pas m'embrouiller avec des faits.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, ce n'est pas l'opposition officielle ou moi-même qui avons causé le conflit de travail ; c'est chacun d'entre vous, du côté du gouvernement.

Monsieur le président, j'aimerais poser une question concernant la décision de forcer le retour au travail pour les employés du système de santé. Si le personnel infirmier choisit de voter en faveur de la grève, si le nombre d'employés désignés cause des problèmes — s'ils vont en grève — et si la pandémie est toujours en cours, le premier ministre prévoit-il utiliser la même mesure qu'il a prise cette fin de semaine avec les employés de la fonction publique, soit utiliser les mesures d'urgence pour les forcer à retourner au travail, ce qui représente de l'abus de pouvoir?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le procureur général voudra peut-être parler davantage à cet égard. Il se trouve que l'arrêté d'urgence et le changement visant le retour du personnel de la santé dans les hôpitaux étaient fondés sur la pandémie, sur

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'arrêté d'urgence et sur l'exigence en question. Cette exigence, aussi longtemps qu'elle continue d'être en place — et l'arrêté d'urgence a été adopté en raison des problèmes liés à la pandémie — sera maintenue, et le chef de l'opposition le sait. Il le sait parfaitement bien. Ce n'était pas une question. Ce n'était qu'une façon de pouvoir faire une déclaration.

Monsieur le président, l'idée de protéger notre système de soins de santé, comme nous le disons depuis le début, est fondée sur la santé et la sécurité des gens de la province — la santé et la sécurité. Nous continuerons d'avoir recours à l'arrêté d'urgence tant que durera la pandémie afin de protéger la santé et la sécurité de chaque personne de la province. Voilà pourquoi l'arrêté d'urgence a été pris. Voilà pourquoi nous l'appliquons, et nous devons continuer de nous assurer qu'il fonctionne.

FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, il est étonnant que le tout se produise alors que le Nouveau-Brunswick est la seule province au Canada qui a enregistré un excédent en temps de pandémie mondiale. Cet excédent est enregistré aux dépens des employés du secteur public, des gens du Nouveau-Brunswick et des entreprises qui ont besoin de notre aide et qui continuent d'en avoir besoin. D'autres provinces canadiennes ont répondu à l'appel, mais le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de se vanter d'un excédent. Pourquoi en est-il ainsi? Au lieu de profiter du financement fédéral pour protéger la population et passer au travers de la pandémie, notre premier ministre a refusé de dépenser une partie des fonds fournis.

Monsieur le premier ministre, en plus de la somme additionnelle de 300 millions de dollars provenant de fonds fédéraux que vous avez immédiatement encaissée, quelle autre somme d'argent du fédéral devant être consacrée à la lutte contre la COVID-19 n'avez-vous pas dépensée?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Le fait est que nous avons bel et bien dépensé les fonds prévus pour la lutte contre la COVID-19. Les fonds ont été consacrés aux dépenses liées à la COVID-19.

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci.

La même situation se produit partout au Canada. Nous affichons un excédent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : L'Ontario a réduit sa dette de 11,7 milliards de dollars. L'Ontario prévoyait un déficit de 36 milliards de dollars cette année. Il a été ramené à 25 milliards de dollars. L'Ontario enregistre encore un déficit, mais il l'a réduit de 11 milliards de dollars.

Un soutien additionnel du gouvernement fédéral est fourni, la plupart du temps, de différentes façons. Toutefois, savez-vous quoi? Les fonds qui étaient prévus notamment pour les soins médicaux, pour l'équipement de protection individuelle et pour fournir une aide au chapitre du dépistage ont été dépensés exactement comme ils étaient censés l'être. Tous les fonds fédéraux ont été dépensés et ont été utilisés comme prévu.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, une tendance se dessine et elle n'est pas favorable. Les gens d'en face doivent vérifier les faits, car le premier ministre n'a vraiment pas dépensé les fonds en question. Une somme de 20 millions était prévue pour des soins de longue durée sécuritaires ainsi qu'une somme de 30 millions pour des compléments salariaux pour les travailleurs essentiels.

Je dis tout cela pendant que nous continuons d'entendre les travailleurs essentiels en grève manifester dans la rue pour obtenir un meilleur salaire. Au lieu de répondre au défi qui se pose en améliorant les salaires et les conditions de travail, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a dégagé un important excédent — un très important excédent — aux dépens des employés du secteur public. Le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et d'autres secteurs dans lesquels il est très difficile de recruter des employés et de les maintenir en poste. D'autres provinces, nos provinces voisines, remédient aux problèmes en question alors que nous, nous prenons du retard. Comment le gouvernement peut-il justifier l'excédent de 408 millions de dollars enregistré pour l'exercice précédent et un autre excédent record pour l'exercice en cours?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, le fait est que toutes les personnes qui étaient admissibles au soutien du gouvernement fédéral l'ont obtenu grâce au gouvernement provincial. Nous nous sommes battus pour elles. Dès le début de la pandémie, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a proposé une prestation de 900 \$ pour aider les gens du Nouveau-Brunswick.

Les gens d'en face disent que nous n'examinons pas nos comptes? Parlez aux responsables de l'Institut C.D. Howe, lesquels disent que le Nouveau-Brunswick fait toujours preuve —

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

toujours — d'une transparence supérieure à la moyenne comparativement à d'autres gouvernements. Il s'agit de l'Institut C.D. Howe. Oui, d'après lui, le Nouveau-Brunswick est transparent.

Nous disons que l'argent a été dépensé exactement comme il devait l'être. Si vous étiez admissible à recevoir de l'argent, alors vous avez bel et bien obtenu l'argent du gouvernement actuel.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, peu importe comment ils veulent présenter les choses, le premier ministre et le gouvernement conservateur ont bel et bien laissé de l'argent sur la table. De plus, le premier ministre et son gouvernement ont pris de l'argent en provenance du Fonds de résilience à la COVID-19, qui aurait dû être utilisé pour des projets comme l'amélioration de la ventilation dans les écoles afin d'assurer la sécurité des enfants, pour réparer de vieux dômes de sel.

Monsieur le premier ministre, comment faites-vous pour dormir le soir? Comment avez-vous pu choisir de ne pas soutenir des améliorations pour garder les gens en santé et en sécurité au lieu de favoriser des projets d'entretien différés sur de vieux édifices gouvernementaux? Le but était simplement de ne pas utiliser des fonds provinciaux, et ce, afin de gonfler les excédents. Quand ce gouvernement va-t-il se lever et traiter des besoins des gens du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Passons les faits en revue, Monsieur le président, car nous en avons assez de ne pas obtenir les faits de la part des gens d'en face. Les transferts fédéraux ponctuels ont joué un rôle clé dans les récents résultats financiers. Cela dit, notre gestion de la pandémie et des finances provinciales a également été déterminante.

L'aide ponctuelle versée en raison de la pandémie de COVID-19 est utilisée aux fins prévues. Nos dépenses liées à la pandémie pour 2020-2021 ont excédé le montant des transferts ponctuels. À la fin de septembre, la province avait engagé des dépenses de plus de 425 millions de dollars en lien avec la pandémie de COVID-19. Le budget de 2021-2022 et les projections des dépenses courantes comprennent les dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Tout est là. Tout est transparent. Le Nouveau-Brunswick — du moins, le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick — fait exactement ce qu'il est censé faire et ce qu'il a promis de faire, et il protège les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la ministre nous a dit que la réforme s'en vient. Au début, elle devait être présentée ce printemps. Mais, il a fallu que la ministre parte en vacances. Ensuite, cela devait être fait en octobre. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait à ce moment-là? Nous ne le savons pas. Même la ministre ne semble pas le savoir. Maintenant, ce sera cette semaine ou la semaine prochaine, mais la ministre n'est pas certaine. La ministre de la Santé va-t-elle garantir à tous les gens du Nouveau-Brunswick qui ont participé aux consultations, qui ont dit ne pas vouloir perdre des services dans leur région et qui ont même dit vouloir plus de services qu'elle ne les décevra pas?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je dois parfois faire preuve d'humilité. Vous savez, j'ai déployé maints et maints efforts pour rendre public notre plan de santé. Parfois, il faut comprendre que les membres du personnel ont un travail à faire et qu'il faut leur donner le temps nécessaire pour le faire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de nombreuses autres préoccupations.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Cela dit, Monsieur le président, nous avons eu une longue réunion, et le plan sera rendu public mercredi, le 17 du mois courant.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, quelle belle attitude. Encore une fois, la ministre blâme les autres au lieu de prendre ses propres responsabilités. Le 29 octobre, la ministre a écrit ce qui suit sur Twitter :

[Traduction]

Regardez ce que j'ai reçu...la copie finale! [Traduction.]

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

La semaine passée, la ministre a dit que le document était en cours de traduction. Hier, elle nous a dit qu'il restait des détails à régler. Si les choses continuent comme cela, nous allons être aussi confus que l'est la ministre. Il me semble que c'est le contraire qui aurait dû se produire : Il reste des détails à corriger, la traduction est faite et, finalement, le document est définitif et prêt à être présenté. La ministre va-t-elle réellement présenter une réforme? Ou bien allons-nous perdre des mois et des années à attendre que la ministre nous revienne? Au bout du compte, la ministre va-t-elle nous faire un « show de boucan » ou avons-nous tout simplement perdu des semaines, des mois et des années avant que les gens du Nouveau-Brunswick puissent avoir des services?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, ne sera-t-il pas formidable que chaque personne du Nouveau-Brunswick ait accès à des soins de santé primaires? Ne sera-t-il pas formidable que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à des soins chirurgicaux lorsqu'ils en ont besoin? Ne sera-t-il pas formidable que nous ayons un système de soins de santé qui fonctionne de façon harmonieuse et en temps opportun? Ne sera-t-il pas formidable que nous fassions passer de cinq ans à trois ans l'échéancier de mise en oeuvre du plan d'action visant la santé mentale et les dépendances, comme nous avons promis — à l'Assemblée législative, tout récemment — de le faire? Ne sera-t-il pas formidable que les responsables des soins de longue durée — qu'il soit question des foyers de soins, des ERA ou des services à domicile — travaillent en étroite collaboration, de concert, avec Horizon, Vitalité et EM/ANB? Monsieur le président, voilà ce qui va se produire.

[Original]

PREMIÈRES NATIONS

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique a annoncé récemment que les fonctionnaires ne pouvaient plus dire la vérité et utiliser les faits pour dire que le Nouveau-Brunswick se trouve sur les terres non cédées des peuples Mi'kmaq, Wolastoqiyik et Passamaquoddy. Ce territoire est couvert par les traités de paix et d'amitié que ces nations ont signés avec la Couronne britannique, une première fois, en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession des terres et des ressources, mais ils reconnaissaient en fait les titres des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik et ils portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Peut-il s'il vous plaît nous indiquer s'il croit que ce sont ici des faits et nous confirmer si

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

cette politique s'applique au personnel enseignant en classe, qui doit suivre avec rigueur les faits historiques en matière d'éducation des enfants de cette province?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, je suis le procureur général du Nouveau-Brunswick et, à ce titre, j'assume certaines responsabilités en matière de contentieux quand la province fait l'objet de poursuites. Malheureusement, certaines Premières Nations ont choisi d'intenter une action en justice contre la province. Par cette action, elles revendiquent 60 % du territoire de la province. Elles réclament ainsi chaque pied carré de 250 000 biens individuels, d'une valeur de près de 50 milliards de dollars. Je dois prendre la situation au sérieux au nom de toute la population du Nouveau-Brunswick. C'est mon travail, c'est mon devoir et c'est ce que je vais faire.

[Original]

GOUVERNEMENT

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Quelle honte, Monsieur le président, que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ne se lève pas pour dire si cette politique s'applique aussi au personnel enseignant.

Ma prochaine question s'adresse au ministre responsable de la Francophonie et leader parlementaire du gouvernement. Nous siégeons maintenant depuis deux semaines après un congé de près de six mois. Depuis le 22 octobre, nous n'avons eu aucune rencontre des leaders parlementaires et nous n'avons toujours pas de calendrier parlementaire fixe à l'Assemblée législative, ce qui est très difficile pour les familles. Malgré une demande, la participation virtuelle a été rejetée. Le gouvernement peine à faire passer ses mesures législatives et semble être constamment sur la défensive. Donc, ma question est la suivante : Seriez-vous peut-être en grand manque de leadership à cet égard? Malgré une demande, la participation virtuelle a été rejetée. Le gouvernement peine à faire passer ses mesures législatives et semble être constamment sur la défensive. Donc, ma question est la suivante : Seriez-vous peut-être en grand manque de leadership à cet égard?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suppose que nous n'attendons pas mieux du député d'en face. Évidemment, le ministre responsable de la Francophonie s'occupe de problèmes de santé personnels dont le député est bien au courant. Je demanderais qu'on en tienne compte, car cela me semble juste étant donné qu'il s'agit d'une réalité. Je dois dire que je suis impressionné qu'il puisse être présent, participer à la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

présente session et y jouer un rôle très actif. Il a insisté pour le faire. Nous pouvons prendre note des questions, mais je demande que le député tienne compte de la situation telle qu'elle est actuellement. Merci.

DÉNEIGEMENT

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, l'hiver dernier, la province a connu une accumulation de neige inférieure à la moyenne pendant la majeure partie de la saison. Malgré cela, mon bureau a reçu plusieurs plaintes à l'égard du déneigement. L'entretien des routes en hiver n'est peut-être pas une priorité pour la plupart des gens, mais il s'agit d'un aspect inévitable de la vie au Nouveau-Brunswick. Comme l'a dit le personnage Jon Snow : L'hiver vient. La question est de savoir si le ministère des Transports et de l'Infrastructure sera prêt.

Comme la plupart des gens le savent, à moins qu'ils ne vivent en ermite, la province connaît actuellement des conflits de travail majeurs et une grève. J'ai une question pour la ministre des Transports et de l'Infrastructure. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure est-il prêt en cas de tempête précoce pendant la grève? La ministre a-t-elle reçu une augmentation budgétaire afin d'assurer les services requis pour l'entretien des routes pendant l'hiver?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. L'équipe du ministère des Transports et de l'Infrastructure est incroyable et travaille très fort. Elle se prépare. Notre devise est : Soyons prêts. Nous savons que la neige arrive. Elle tombe chaque année. Nous avons une équipe qui planifie en conséquence de la grève et qui se prépare à gérer le déneigement pendant celle-ci. Nous disposons de plans. Y aura-t-il des effets sur le déneigement? Oui, mais les routes de la province seront déneigées. Nos chasse-neige sont prêts à être utilisés sur-le-champ. Nous avons une formidable équipe qui est disposée à retrousser ses manches et à travailler fort pour déneiger les routes de la province et assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. La bonne nouvelle, c'est que la grève n'aura pas d'incidence sur la route 2 ni la route 1, à savoir les routes faisant partie des projets de partenariat public-privé. Elles seront déneigées pour les gens qui se déplacent entre les villes de la province. Merci beaucoup.

GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense qu'il est temps que le premier ministre redéfinisse son image d'une façon qui... Lorsqu'il travaillait dans le secteur privé, il était connu comme la personne qui réglait des situations.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les gens le savent. Ils en parlent. Il était la personne qui réglait des situations. Toutefois, depuis qu'il est premier ministre, il est devenu le destructeur. Il crée des conflits avec tant de gens, par exemple le gouvernement fédéral, ses collègues au sein de son caucus et le Dr Ngola, et je suis certain qu'il en créera d'autres. Même le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance se dispute avec des gens sur les médias sociaux. Pensons aux Premières Nations et même aux employés au sein de l'appareil gouvernemental... Monsieur le président, le premier ministre doit réfléchir et se poser les questions suivantes : Mon approche est-elle la bonne? Permet-elle de régler des situations?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, au fil des ans, les gens apprennent qu'opérer des changements, ce n'est pas facile. D'une part, nous pouvons parler des enjeux au Nouveau-Brunswick, que ce soit la question des soins de santé, sur laquelle la ministre se penchera, le système d'éducation et son incapacité d'assurer le bilinguisme de suffisamment d'élèves avant la fin de leur parcours scolaire et un taux de littératie plus élevé après 50 ans ou nos relations avec les autres, lesquelles dépendent de notre réalité. De l'autre côté, nous pouvons nous laisser aller, comme l'ont fait des gouvernements dans le passé et comme nous avons vu l'ancien gouvernement libéral en particulier le faire.

Nous pouvons dire : Eh bien, nous ne sommes pas contents de la situation concernant le gouvernement fédéral. Nous avons dit au gouvernement fédéral que nous avons besoin d'une plus grande marge de manoeuvre afin que nous puissions consacrer des fonds à des choses dont nous avons réellement besoin. Au bout du compte, ce sont les contribuables qui dépensent les fonds. Je sais que le chef de l'opposition n'en tient pas compte, car, vraiment, il ne se soucie pas des taxes et des impôts que doivent acquitter les gens.

Nous vivons une période de changements, Monsieur le président. Effectivement, les changements suscitent davantage de discussions.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, l'idée de changement doit aussi s'appliquer au premier ministre : Lui aussi doit changer son approche. Monsieur le président, changer ne veut pas dire détruire, mais plutôt améliorer et bâtir sur ce que nous avons déjà créé dans notre province. C'est bien malheureux que le premier ministre ne puisse jamais admettre qu'il fait partie du problème ou qu'il n'admette aucune erreur qu'il a commise. Cela, ce n'est pas un grand leadership, je l'admets.

Cela étant dit, le premier ministre est connu comme étant la personne qui a réglé des dossiers dans le secteur privé. Cependant, depuis qu'il est premier ministre, partout dans la province, il y a des conflits, des problèmes et des gâchis qui ont été créés par lui et son gouvernement. Va-t-il changer son approche pour réellement régler les problèmes?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous pouvons tous nous entendre sur le fait qu'il y a des gâchis partout. Je ne les ai pas créés, Monsieur le président. Je m'en occupe.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Si le chef de l'opposition veut discuter des détails et finalement s'adresser à un gouvernement qui s'efforce véritablement de régler des choses dans la province... Voilà l'objectif de notre gouvernement, Monsieur le président. Je suis fier de côtoyer mon équipe aujourd'hui et de dire qu'il est temps de corriger la situation au Nouveau-Brunswick. C'est exactement ce que nous faisons.

Je suis étonné de ne pas avoir reçu de questions à l'égard de l'accord fiscal avec les Premières Nations. J'aimerais bien discuter avec le chef de l'opposition des détails de l'accord, de ses effets et de l'accord de 2017. Monsieur le président, je suis véritablement étonné qu'il n'y ait pas eu de discussion sur le sujet, car il y a beaucoup d'information à examiner dont le chef de l'opposition est bien au courant. Aucune question n'a été posée à cet égard. Je parlerais de n'importe lequel des aspects en question...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.